

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE
SEANCE DU 17/09/2024**

DEL-17092024-10

Date de convocation :
09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Cenne-Monestiés, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 11
- votants: 47

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Date de publication :

.....

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno BERTRAND par Jacques DANJOU, Marie-Hélène BOYER par Philippe LANNES, Thierry CADENAT par Magali FRECHENGUES, André CATHALA par Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET par Claudie FAUCON MEJEAN, Jean-Henry FARNE par Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT par José FROMENT, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Michel PUJOL par André VIOLA, Florence SCIAU par Pierre VIDAL, Estelle VILESPY par Brice ASENSIO.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Création d'une société de projet parcs au sol : approbation des statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2024 approuvant le principe de création d'une société de projet,

Considérant que depuis l'été 2023, des discussions sont engagées entre la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) et ENERCOOP LR pour bâtir un partenariat pour la création de parcs solaires de puissance moyenne, au sol, sur le territoire de la CCPLM,

Considérant la volonté de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère d'être un acteur de la production d'ENR pour permettre l'intégration des citoyens et la maîtrise du partage de valeur,

Considérant la volonté d'Enercoop LR de développer les parcs ENR en lien avec les territoires, et de renforcer l'approvisionnement long terme d'Enercoop,

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:

- publié le:

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

APPROUVE les statuts et documents, dont le pacte d'associés, se rapportant à la création de la société de projet (SPV) parcs au sol pour l'énergie éolienne, entre la CCPLM et Enercoop pour la production d'énergies renouvelables.

ID : 011-200035707-20240917-DEL_17092024_10-DE

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

